

## **Contrôle interne budgétaire et comptable 2024 : plan d'actions 2024**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2023-134 du 20 novembre 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 décembre 2023, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le contrôle interne budgétaire et comptable 2024, plan d'actions 2024, tel que détaillé dans le document joint à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 14 décembre 2023

Le président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC  
Président  
Ecole Normale Supérieure de Lyon

